DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE D'ISDES
45620

Téléphone : 02.38.29.10.82
Télécopie : 02.38.29.12.53

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 27 JUILLET 2018

Date de convocation : 23 juillet 2018
Nombre de Conseillers
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 27 juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de COLAS Christian, Maire.
Etaient présents : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, LANGLOIS Christiane, POIRIER Isabelle (arrivée à 18 heures 20), d'HÉROUVILLE Emmanuel, LECLAIR Nadine, BOUGUEREAU Jean-Noël, d'HÉROUVILLE Yolande, GARCIA Claire, MARIE Olivier, KURYS Vincent, Formant la majorité des membres en exercice.
Etait excusé : Monsieur CARROUÉE Henri.
Etaient absents : Madame MARTINAT Séverine, Monsieur POMMEREAU François.
Secrétaire de séance : Madame d'HÉROUVILLE Yolande.

La séance est ouverte à 18 h 00.

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION

Le Conseil Municipal,
Décide de suivre les conclusions du Commissaire enquêteur et les avis des personnes publiques associées,
Décide d'approuver le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,
En application des articles R.123.24 et R.123.25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Mairie durant un mois, et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.
Le dossier de Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie d'ISDES aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture.

RACHAT D'ACTION INGÉNOV

Préambule

Créée en novembre 2013, la SPL Ingenov45, à laquelle la Commune d'Isdes a adhéré, a connu une baisse d'activité engendrant des pertes comptables importantes sur les deux derniers exercices. Ces pertes ont conduit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, réunie le 19 juin dernier, à décider de sa dissolution anticipée et de sa mise en liquidation amiable.
Parallèlement, le Département du Loiret a développé une nouvelle offre gratuite de services aux territoires dénommée CAP Loiret.
Toujours dans cette volonté de soutenir les actionnaires minoritaires, le Département s'est engagé à procéder au rachat à la valeur nominale des actions dont la cession lui serait proposée par les collectivités et groupements actionnaires minoritaires qui auraient délibéré en ce sens d'ici le 31 décembre 2018.
Ceci étant exposé,
Considérant l'intérêt pour la Commune de délibérer avant l'échéance impartie du 31 décembre 2018, le Conseil Municipal décide de céder l'intégralité des actions détenues au sein du capital de la Société Publique Locale Ingenov45, soit une (1) action, au profit du Département du Loiret qui s'en portera acquéreur à leur valeur nominale unitaire de 500 euros, soit un montant total de cinq cents (500) euros.

18 h 20 – Arrivée de Madame POIRIER Isabelle

DEMANDE DE FOND DE CONCOURS POUR AMÉNAGEMENTS ACCESSIBILITÉ

Monsieur le Maire rappelle le déroulement de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) concernant le PAVE et précise que la Région a prévu d'accorder une aide de 4.700 € pour les achats et la mise en place d'équipements règlementaires relatifs à l'accessibilité des bâtiments communaux.

Aussi, à partir d'une facturation globale présentée de 17.047 € HT, Monsieur le Maire propose de solliciter un Fond de Concours auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully pour 50 % du solde soit 6.174 € HT (une somme équivalente restant à charge de la commune).

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully, une aide du Fond de Concours 2018 pour un montant de 6.174 €.

LOCATION DE L'ÉTANG COMMUNAL SIS EN AVAL DE L'ÉTANG DIT DU « GUÉ DE LA REUCHE »

Le Conseil Municipal décide la location pour un an des parcelles cadastrées section AD, n° 283, 290, 328 et 329 voisines de la parcelle cadastrée section AD, n° 178 correspondant à l'étang en aval de l'étang dit du « Gué de la Reuche » pour la période du 1er août 2018 au 31 juillet 2019, moyennant un loyer annuel de 500 euros à Monsieur MARCHON Cédric.

DÉCISION MODIFICATIVE COMPTABLE : BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2018 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Article	Désignation	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits
6541	Créances admises en non-valeur	500 €.	
023	Virement à la section d'investissement		500 €.
021	Virement de la section d'exploitation		500 €.
2315	Installations, matériel et outillage techniques		500 €.

Le Conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

INFORMATION DIVERSES

- Avancement des travaux de rénovation de la chaudière Ecole/Mairie : les travaux sont terminés ; le test des chaudières est prévu incessamment : les réglages définitifs seront réalisés au début de la période de chauffe programmée début Octobre 2018

- Travaux AEP 2018 : l'entreprise EXEAU TP a été retenue et les travaux débuteront le Lundi 3 septembre 2018 pour une durée de 6 semaines environ (une note d'information sera diffusée à l'ensemble des habitants début Août)

- Jeunes pour travaux d'été : A fin Juillet, six jeunes du village sont intervenus pour participer aux travaux communaux (désherbage, nettoyage, peinture de mobilier urbain) à raison de quinze jours par équipe de deux. Ils sont en particulier intervenus sur les fenêtres et portes de l'Ecole. Un septième jeune sera présent pendant 15 jours, du 6 au 17 Août.

La séance est levée à 19 h 00.

Pour extrait,

Le Maire,

C. COLAS.